



Nom commercial: Lini oleum crudum

Numéro de la matière: 264080

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 30.08.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Lini oleum crudum

N° d'article 26408000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Produit non soumis à étiquetage en vertu des Directives européennes.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

3. Composition/informations sur les composants

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 8001-26-1

EINECS-Nr. 232-278-6

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune mesure particulière.

En cas de contact avec la peau

En général le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Pas de précautions spéciales. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction



Nom commercial: Lini oleum crudum

Numéro de la matière: 264080

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 30.08.12

Moyen d'extinction approprié

Produit d'extinction à sec, Mousse, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeLe produit est combustible. En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Séparer le produit de l'eau (par ex. écrémage, filtration). Empêcher l'élargissement (à l'aide du sable ou de la terre)

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Danger d'inflammation quand soudage ou contenant vide.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger de l'action de la lumière. Protéger du rayonnement solaire.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire

Protection des mains

N'est pas nécessaire

Protection des yeux

N'est pas nécessaire



Nom commercial: Lini oleum crudum

Numéro de la matière: 264080

Version: 1 / CH

Date de révision: 21.02.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 30.08.12

Protection du corps

Ne pas requis.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	jaune doré
Odeur	caractéristique
Point d'ébullition	
Valeur	> 305 °C
Point d'éclair	
Valeur	> 260 °C
Hydrosolubilité	
Remarque	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	
huile	
Remarque	soluble
alcool	
Remarque	insoluble

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Flammes. Protéger du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, oxygen, chlore fluide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat	
DL 50	> 4763	mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité



Nom commercial: Lini oleum crudum

Numéro de la matière: 264080

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 21.02.12

Date d'impression: 30.08.12

Biodégradabilité

évaluation

Bonne dégradabilité

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

For this subsection there is no ecotoxicological data available on the product as such.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires

16. Autres informations

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.